

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 18 décembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 DU 229** Subvention (2.388.000 euros) et avenant à convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982, relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2020 ;

Vu le projet en délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Pavillon de l'Arsenal » (4e) au regard du programme annuel d'activité approuvé par le conseil d'administration ainsi que l'assemblée générale ordinaire de l'association et au vu du budget prévisionnel pour 2020, ainsi que d'approuver le texte d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs qu'il avait acceptée lors de sa séance des 25, 26 et 27 septembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Le texte de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs conclue entre la Ville de Paris et l'association « Pavillon de l'Arsenal », justifiant le montant de la subvention pour 2020 au regard du programme annuel d'activités, est approuvé.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer cet avenant.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement de 2.388.000 € est attribuée à l'association « Pavillon de l'Arsenal », 21, boulevard Morland (4e), au titre de l'exercice 2020, au regard du programme annuel d'activité approuvé par le conseil d'administration ainsi que l'assemblée générale ordinaire et au vu du budget prévisionnel pour 2020 de cette association ;

Article 4 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2020, sous réserve de l'obtention des financements correspondants.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**